



AVENANT 193

Des premières avancées salariales



Alors que les prix explosent (+4,5 % de mars 2021 à mars 2022).

Alors que depuis le 1^{er} octobre 2021 le minimum conventionnel (Groupe A) est inférieur au SMIC.

Alors que l'avenant 182 tend à écraser les salaires.

Alors que les conditions de travail, les salaires et la précarité, sont tels que les employeurs et employeuses relayé-es par le gouvernement, se plaignent de ne plus pouvoir recruter dans la branche, beaucoup d'entre nous se retrouvant mis en danger par des situations catastrophiques dues au manque de personnel.

Alors que la CGT et SUD revendiquent 15 % d'augmentation de la valeur du point, comme cela a été fait dans la branche de l'hôtellerie confrontée elle aussi à des difficultés de recrutement.

La CGT avait exercé son droit d'opposition après le 8 février suite à une proposition tellement insuffisante qu'elle a été dépassée par l'inflation dès mars !

Une mobilisation et une fermeté dans la négociation qui commencent à payer

Le 12 avril, Hexopée a abordé la CPPNI avec une proposition toujours insuffisante : Groupe A à 250 points, Groupe B à 260, V1 + 2 %, et renégociation sur V1 et V2 en Juin.

Les organisations CFDT et UNSA sont restées silencieuses face à une proposition indécente.

Et pour cause : elles avaient déjà signé la proposition scandaleuse du 8 février.

La CGT et SUD ont alors combattu pied à pied pour les salaires, en s'appuyant sur les mobilisations dans la branche.

Cette détermination a amené Hexopée à une nouvelle proposition : Groupe A à 250, Groupe B à 260 V1 + 2,5 % (soit 6,61) avec application au 1^{er} mai et renégociation en juin pour janvier 2023. Soit au total +4,58 % sur la V1 de mai 2021 à mai 2022.

Cela représente un gain de 83,04 euros bruts annuels pour le Groupe A et 237,96 euros brut annuel pour le groupe B pour des temps pleins.

La CGT sera donc signataire de cet avenant, afin que les salarié-es de la branche ECLAT puissent bénéficier de cette première augmentation.

Cependant, cela reste insuffisant : on est encore loin d'une réelle revalorisation de nos métiers. L'inflation est telle que les financeur-ses vont devoir mettre la main au portefeuille et nous augmenter largement pour nous permettre de vivre de nos métiers.

Nous appelons donc l'ensemble des salarié-es de l'éducation populaire à rester mobilisé-es pour obtenir une revalorisation significative de nos salaires permettant une réelle reconnaissance de nos métiers, lors des nouvelles négociations de juin.

Les financeur-ses doivent reconnaître nos métiers et cesser de faire de nos salaires la variable d'ajustement de leur économie !

Nous contacter : cgteducpop@ferc-cgt.org